

Montréal, le 2 février 2015

Monsieur Philippe Couillard,
premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
Télécopieur : 418-643-3924

Monsieur Jean-Marc Fournier,
ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques
Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8
ministre.sridaiministre@mce.gouv.qc.ca

Monsieur le premier Ministre et Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs années, nous assistons à diverses tentatives d'élargissement du champ d'application de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*. Nous référons ici aux propositions relatives à assimiler à des lobbyistes les organismes sans but lucratif (OSBL) et les coalitions en étant majoritairement formées ainsi que celle qui traiterait tout « appel au grand public » comme une activité de lobbyisme.

Jusqu'à présent, le gouvernement a semblé accueillir favorablement les suggestions formulées en ce sens par le Commissaire au lobbyisme du Québec et par l'Association des lobbyistes du Québec. En juin dernier, le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques a annoncé qu'il prévoyait déposer un projet de loi, notamment pour élargir la portée de la Loi.

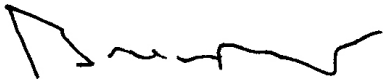
À l'aube de la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, nous désirons vous rencontrer afin de connaître les intentions du gouvernement, d'autant plus que le ministre a récemment annoncé son souhait de déposer un projet de loi au printemps. Nous estimons que le sujet concerne l'ensemble du gouvernement.

Si notre requête est entendue, nous profiterons de l'occasion pour présenter la position que plus de 400 organisations importantes ont déjà endossée, position jointe à cette lettre (décompte préliminaire). Les noms des signataires vous seront alors dévoilés, ce qui, nous l'espérons, vous permettra de mesurer l'ampleur du consensus que plusieurs commissions parlementaires ont déjà pu constater : la Loi ne doit pas s'appliquer à tous les OSBL et aux coalitions d'OSBL, ni à des activités notoires, telles que des appels au grand public.

Cette demande de rencontre est faite au nom des organisations dont vous trouverez la liste en annexe, lesquelles ont formé une petite délégation de représentantes et de représentants pour une éventuelle rencontre. Pour convenir d'une date, nous vous invitons à contacter madame Mercédez Roberge, au 514-844-1309.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le premier Ministre et Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi sur le lobbying



Bruno Massé, coordonnateur du Réseau québécois des groupes écologistes



Heidi Rathjen, codirectrice de la Coalition pour le contrôle du tabac



Mercédez Roberge, coordonnatrice de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles



Corinne Voyer, directrice de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

**Liste des organismes¹ réunis au sein du
Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi sur le lobbying**

- Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
- Association québécoise des centres communautaires pour aînés
- Centrale des syndicats nationaux
- Centre québécois du droit de l'environnement
- Coalition pour le contrôle des armes
- Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
- Coalition québécoise sur la problématique du poids
- Conseil québécois du loisir
- Eau Secours!
- Fédération des kinésio logues du Québec
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec
- Les Amis de Meddowbrook
- Ligue des droits et libertés
- L'R des centres de femmes
- Mouvement de l'éducation populaire et de l'action communautaire du Québec
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Regroupement des organismes en défense collective des droits
- Regroupement des organismes espaces du Québec
- Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
- Réseau québécois des groupes écologistes
- Relais-Femmes
- Réseau québécois de l'action communautaire autonome
- Sierra Club Québec
- Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
- Union des consommateurs
- Vivre en ville

¹ Ceci n'est pas la liste des organisations signataires de la lettre, mais celle des organisations qui ont préparé l'action. La liste des signataires de la lettre sera progressivement diffusée sur : <http://bit.ly/1uSVR2o>

La lettre qui suit est disponible sur <http://bit.ly/1uSVR2o> de même que la liste préliminaire des signataires. Au 2 février, cette liste comporte plus de 725 signataires, dont plus de 460 organisations, locales, régionales et nationales. La cueillette des noms se poursuit jusqu'à ce que la délégation du *Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi sur le lobbyisme* ait obtenu la rencontre demandée au premier ministre et au ministre responsable du dossier.

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme doit rendre visible ce qui se passerait autrement dans l'ombre : l'assimilation de tous les OSBL à des lobbyistes causera davantage de problèmes qu'elle n'en résoudra

Philippe Couillard, premier ministre du Québec
Jean-Marc Fournier, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, adoptée en 2002, sera vraisemblablement révisée par le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, au début de 2015. Tout indique qu'il tentera d'y insérer des propositions soutenues par le Commissaire au lobbyisme et l'Association québécoise des lobbyistes, malgré qu'elles aient été majoritairement rejetées lors de consultations, en 2008 et 2012.

C'est le cas des modifications qui assimileraient à des lobbyistes tous les organismes sans but lucratif (OSBL), et les coalitions qui en sont formées, et qui traiteraient tout « appel au grand public » comme une activité de lobbyisme. Si le ministre allait dans ce sens, les conséquences seraient désastreuses pour la démocratie québécoise, sans améliorer l'objectif de transparence visé par la Loi.

En signant cette lettre, nous affirmons notre opposition à ces modifications.

Le Québec compte 60 000 OSBL. Leurs actions sont variées et permettent à un très grand nombre de personnes d'exercer leur citoyenneté ; les OSBL favorisent l'accès à des activités, surveillent l'application de droits, rendent des services, visent à transformer la société, etc.

Les OSBL sont pour la transparence. Leurs méthodes d'interventions et leurs intentions se distinguent largement de celles des lobbyistes. En plus de le faire publiquement, lorsqu'ils interviennent pour défendre des droits ou améliorer les conditions de vie de la population, les OSBL le font au bénéfice de l'ensemble de la société. Comparativement, les interventions des lobbyistes visent à ce que les décisions gouvernementales favorisent des intérêts commerciaux ou privés.

Ces différences doivent guider la révision de la Loi. C'est pour cela que les OSBL ont été exclus dès le début. D'ailleurs, Monsieur Jacques Dupuis, alors ministre de la Justice rappelait en 2007 que : « Le législateur ne voulait pas viser les associations ou groupements qui s'occupent de promouvoir les causes d'intérêt commun susceptibles de profiter à la collectivité (en matière environnementale, par exemple) par opposition à ceux qui défendent l'intérêt économique de quelques personnes ou groupes de personnes ».

Soumettre tous les OSBL à la Loi freinerait l'accomplissement de leurs rôles dans la société québécoise, porterait atteinte aux libertés civiles qui sont à la base de la démocratie, notamment le liberté d'expression et la liberté d'association en plus de les exposer à de lourdes amendes en cas de problèmes. Qu'elles soient membres, bénévoles, militantes ou salariées, les personnes contribuant à l'avancement d'une cause

sociale devraient s'inscrire au registre et détailler à l'avance toutes les actions envisagées. De telles exigences vont à l'encontre même de l'idée de favoriser l'implication citoyenne et risquent de museler des organismes. Qui plus est, la quantité d'informations, redondantes de surcroît, que réunirait le registre nuirait à l'efficacité de ce dernier.

Les activités d'influence des OSBL et des coalitions d'OSBL étant largement diffusées auprès du public, et ce, pour la défense d'intérêts communs, nous demandons au ministre de ne pas tous les assimiler à des lobbyistes. Pour ce faire, il doit s'assurer que la Loi s'applique uniquement au lobbyisme visant l'obtention de privilèges ou d'avantages financiers pour une personne, une entreprise ou un organisme à but lucratif. Le ministre doit également garantir que son projet de loi soit examiné dans le cadre d'une consultation générale de l'Assemblée nationale.

Le besoin d'assurer une plus grande transparence des relations de l'appareil politique est légitime et souhaitable. Le but de la Loi étant de rendre visible ce qui se passerait autrement dans l'ombre, l'assujettissement de tous les OSBL n'est pas justifié. En démocratie, la quête de transparence ne devrait pas limiter la participation de la population aux débats publics, ni celle des organismes la représentant.

((Les signatures seront remises au premier ministre et au ministre responsable du dossier lors de la rencontre.))